

carrières

70%

C'est le nombre d'entreprises qui ont signé la Charte de la parentalité lancée en avril 2008 avec le ministère du Travail.

» Source : www.observatoire-parentalite.com

L'info avec **FocusRH.com**

Les conciergeries d'entreprise en pleine ascension

Inconnue en France il y a moins de dix ans, la conciergerie d'entreprise fait de plus en plus d'émules. Le principe est simple : l'entreprise paye un accès physique ou virtuel à une offre de services, évitant aux salariés d'avoir à se déplacer. Les prix des services sont à la charge des salariés mais ils sont moins chers que ceux du marché.

Les prix des services sont plus bas que les prix du marché

Parmi les services les plus courants, citons le pressing, la cordonnerie et le bien-être, ainsi que l'assistance téléphonique administra-

tive, juridique et fiscale ou encore les aides familiales (trouver une femme de ménage, une nounou...).

La conciergerie d'entreprise est avant tout un moyen de fidéliser sans passer par des hausses de salaires, mais elle peut aussi être un argument d'attraction lors du recrutement.

Les femmes sont particulièrement motivées car elle permet un meilleur équilibre de vie. La conciergerie offre, en outre, un bon rapport coût / bénéfice perçu puisque le coût par salarié représenterait une prime salariale minimale. Enfin, elle se révèle un outil de mobilisation des collaborateurs qui peut faciliter par exemple une réorganisation ou une fusion.

LAURE MARCUS

Ces entreprises qui pouponnent

Pas facile d'être salarié et parent. Les entreprises commencent à multiplier leurs efforts

TENDANCE. Une **Charte** de la parentalité en avril 2008, un observatoire en novembre et, d'ici à quelques jours, un baromètre sur les attentes des salariés en termes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Décidément, les entreprises ont envie d'améliorer la vie de leurs salariés parents. Soixante-dix d'entre elles, des grands groupes pour la plupart, se sont engagées fermement dans cette démarche en signant la charte de la parentalité.

Des actions précises

Le but ? Créer un environnement favorable aux parents salariés, aménager des conditions de travail pour les femmes enceintes, respecter le principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle et sensibiliser les directeurs des ressources humaines aux enjeux d'une meilleure prise en compte de la parentalité.

Les actions ont commencé dans les entreprises, et déjà quelques bonnes pratiques sont observées. L'Oréal fait ainsi bénéficier l'ensemble de ses collaboratrices en congé maternité d'un congé supplémentaire, portant ainsi les



Crèches d'entreprise, espaces détente, massages, nombreux sont les services mis en place par les sociétés pour faciliter la vie de leurs salariés.

délais de seize à vingt semaines. Elle a également mis en place les "mercredis

Soixante-dix entreprises se sont engagées à améliorer la vie de leurs salariés en signant la charte de parentalité

père et mère de famille", qui permettent aux parents de s'absenter un, deux, trois ou quatre mercredis par mois. Ce dispositif représente 43% des motifs de temps partiel. Alstom a, pour sa part, décidé de financer les congés paternité et prend en charge, selon les situations, les frais de garde des enfants. Dell a interdit les réunions après 18 heures et le cabinet d'audit Ernst & Young propose à ses

collaboratrices, futures ou jeunes mères, des consultations avec un pédiatre pour poser des questions d'ordre médical, psychologique ou organisationnel. Areva, qui dispose déjà, quant à lui, de crèches et de conciergeries pour ses trois sites parisiens, aide les parents dans le financement de leur frais de garde et leur offre un chèque Cesu de 700 euros par an et par enfant.

MARIE DUVAL

La parole à **Céline Jourdain**, cofondatrice d'Etmos
(agence de communication au service des espaces de travail)

“Des locaux agréables influent sur la productivité des salariés”

Pourquoi les entreprises prêtent-elles de plus en plus d'attention à l'aménagement de leurs locaux ?

C'est un moyen pour elles de gagner des mètres carrés et d'optimiser l'espace. Un cadre de travail agréable, avec des espaces aménagés et des lieux de convivialité, influe également sur la productivité des salariés.

Est-ce prouvé ?

Non, pas scientifiquement, mais les études montrent que 94% des salariés jugent que le cadre de travail a un



impact important sur leur efficacité.

Quelles sont les tendances actuelles ?

“Quatre-vingt-quatorze pour cent des salariés jugent que le cadre de travail a un impact sur leur efficacité.”

Cécile Jourdain

L'open space reste la référence. Mais les entreprises conscientes des limites de ce type d'aménagements, très

broyants et dans lesquels l'intimité n'est pas de mise, ont ajouté des espaces supplémentaires. Les salariés peuvent ainsi se détendre dans des espaces lounge, s'isoler dans des salles cabines, se réunir dans des salles de réunion. Aujourd'hui, la règle, c'est un open space avec cinq ou six formes de pièces différentes, qui permettent aux collaborateurs de mieux travailler.

**PROPOS RECUEILLIS
PAR MARIE DUVAL**